# 

* Date : 07-04-2003
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2003708198
* Auteur :

Tribunal de commerce de Bruxelles
En date du 31 mars 2003 a été prononcée la faillite, sur citation, de la S.P.R.L. Euro Speed Delivery, avenue Jean Dubruck 170, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, R.C. Bruxelles 570607, T.V.A. 450.294.388.
Objet social : courrier-express.
Juge-commissaire : Waver.
Curateur : Broder, Armand, Dieweg 274, 1180 Bruxelles-18.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, dans le délai de trente jours à dater du prononcé du jugement.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mercredi 14 mai 2003, à 14 heures, en la salle A.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, R. Tielemans.